

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué en date du treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 14 présents : 10

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Madame Maria DANIEL, Madame Gwennola CHAUDET, Madame Cécile HUET, Monsieur Julien GILLES, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, Madame Sandra PELLETIER, Madame Ophélie SAULDUBOIS - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Monsieur Bernard LE HIR donne pouvoir à Madame Cécile HUET ;

Monsieur Fabrice LEPAGE donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU Monsieur Jean-Louis DEMOIS

Madame Marie-Claire SACHET excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Paul ABELARD

1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2017 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Commissions communales

❖ Vie locale et proximité

Espace jeunes : les temps se passent très bien. Une journée « nettoyage de voiture » programmée.

Relance du petit déjeuner des entrepreneurs pour la fin d'année voire début janvier 2018.

Festival de nos campagnes : programmé le dernier week-end de mai 2018. (Engagement de Passion Patrimoines et Epopées Ouest pour les 5 prochaines années avec le Château du Plessis Bourré). La société se rapprochera des associations de la commune pour solliciter des bénévoles. La commune leur a proposé de prendre contact avec Ecuillé en fête.

Productrice légumes : proposition de rencontre lundi 23/10 à 11h.

❖ Enfance

Temps d'Activités Périscolaires : le premier module se passe bien. M. LE HIR va rencontrer les intervenants vendredi.

Réunion rythmes scolaires : prévue le 18/12. Une information va être diffusée aux parents, enseignants, agents et intervenants demain.

Réunion sur la future gouvernance de la SPL EPARC : Le mardi 14 novembre 2017 de 14 H. à 17 H.

❖ Urbanisme

Travaux et sécurisation de l'église : La situation est devenue dangereuse. Une entreprise est venue faire un état des lieux. L'église a été sécurisée suite à cela. Le devis des travaux de sécurisation est de 11 000 €

Aléas d'argiles : la procédure est d'envoyer un courrier explicatif accompagné de photos à la mairie et à l'assureur, puis d'envoyer le courrier et ses annexes aux services de l'Etat pour étude. La réponse des services de l'Etat peut prendre un an.

Commission du 23/10 : elle portera sur l'extension de l'éclairage public route de Cheffes, la commission doit se prononcer avant la fin du mois pour que le SIEML puisse préparer les travaux.

Terrain de cross : réunion sur site lundi 30/10.

Journée broyage le 18/11 : réponse d'horizon bocage prochainement pour une opération de sensibilisation.

21h22 : arrivée de Mme CHAUDET.

Renouvellement urbain : rencontre de nouveaux propriétaires pour le projet de renouvellement urbain. M. DEMOIS et la négociatrice d'Angers Loire Métropole ont été estimer un terrain et une maison rue des écoles pour notre projet.

Terrain route de Cheffes : nouvelle rencontre avec les propriétaires des terrains de la zone. Cette dernière s'est plutôt bien passée. Ils doivent nous recontacter dans 15 jours. Et un nouveau rendez-vous avec le promoteur est programmé samedi 21/10.

3) Ressources humaines

❖ Information sur le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de la sujétion et de l'expertise professionnelle (RIFSEEP)

Le RIFSEEP est un nouveau dispositif indemnitaire qui remplace en partie le régime indemnitaire actuel, sans perte de rémunération pour les agents.

Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes :

- d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement,
- d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Le CIA n'est pas obligatoire.

L'IFSE est déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste. L'objectif est de déterminer un régime indemnitaire applicable à un poste et non plus à un agent.

La commune souhaite mettre en place ce nouveau régime indemnitaire début 2018.

Pour ce faire, un groupe de travail composé de M. Jean-Louis DEMOIS, Mme Sandra PELLETIER, M. David BARAIZE, M. Bernard LE HIR, M. Julien GILLES et Mme Tiffany MENARD se réunit depuis juillet 2017.

Les critères ont été établis et une proposition de délibération sera faite au Conseil municipal de novembre.

Les éléments seront ensuite soumis au Comité technique du centre de gestion pour validation.

❖ Information sur les contrats aidés de la commune

La commune a deux contrats aidés, un CAE-CUI administratif (22h/semaine) et un emploi d'avenir (24h/semaine) au sein de l'école.

Le premier se termine le 20 décembre 2017 avec normalement un renouvellement de trois mois, le second se termine le 2 janvier 2018 avec normalement un renouvellement de 2 ans.

Dans les deux cas, et compte-tenu des directives de l'Etat, les renouvellements et les demandes de nouveaux contrats sont suspendus, sauf conditions particulières.

Le Maire vous propose d'envoyer un recours à l'attention de Madame la Préfète de la Région des Pays de la Loire pour demander le renouvellement de ces deux contrats. Les deux agents sont inscrits dans un parcours professionnel et de formation qui ne pourrait pas être mené à bien sans ces renouvellements. De plus, ils sont essentiels au fonctionnement de la commune.

4) Enfance

❖ Autorisation de signature de la convention du Relais des assistants maternels 2018-2020 (délibération 2017-39)

La Convention conclue entre les communes de Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu, Soulaire-et-Bourg et la Mutualité Française Anjou Mayenne arrive à échéance. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou un de ses adjoints à signer la nouvelle convention 2018-2021.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la précédente convention ;

VU le projet de territoire ;

CONSIDERANT la plus-value apportée par le service du Relais des Assistants Maternels

Le Conseil municipal:

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention mentionnée ci-dessus ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

5) Questions diverses

❖ Réunion des Conseillers municipaux de la Communauté urbaine : Projet agricole

Projection du powerpoint.

Tour de table :

Mme Maria DANIEL : arrêt de bus sur la départementale – les voitures roulent très vite.

Voir avec kéolis si l'arrêt peut être mis ailleurs en attendant.

Date prochain conseil : Mercredi 22 novembre 2017 à 20h30. (Changement de date)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h52.